

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240220-2024001B-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 20 février 2024
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 5 pouvoirs	08 février 2024	09 février 2024

N° délibération	Objet
2024-001	Mode de gestion du service Eau et Assainissement au 01 janvier 2025 et dimensionnement du service

Le vingt février 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, André PAUL à Georges MORVAN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Il est rappelé que lors de la réunion pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement du 22 janvier 2024 (commission Eau et Assainissement + bureau) la validation majoritaire d'un **mode de gestion en régie publique** a été faite par les élus des communes du territoire de Monts d'Arrée Communauté.

Pour aboutir à ce consensus, une méthode de travail a été utilisée sur l'année 2023 :

- Entretiens avec les élus des communes et collecte des documents budgétaires auprès des secrétaires de mairie afin de réaliser un état des lieux organisationnels et financiers des services eau et assainissement
- Constitution d'un COTECH large comprenant les élus du Bureau de Monts d'Arrée communauté ainsi que ceux de la commission Eau et Assainissement mais également tous les élus communaux non élus communautaires qui souhaitent suivre le transfert ainsi que les services communautaires : DGS, RH, technique, comptabilité.
- Des points d'étapes réalisés lors de chaque conseil communautaire
- Des groupes de travail ont été constitués avec les élus, secrétaires de mairie et agents techniques communaux pour mener les réflexions sur le niveau de qualité de service, dimensionnement du futur service communautaire, inventaire et transfert des actifs, relations aux abonnés, méthodes et moyens d'exploitation.

Une consultation des communes a été menée de septembre 2023 à janvier 2024 afin de choisir entre plusieurs scénarios de transfert des compétences. Rappel des scénarios proposés :

- Scénario 1 : tout régie communautaire
- Scénario 2 : maintien de la plupart des activités par ma commune
- Scénario 3 : maintien de quelques activités par les agents des communes et création équipe communautaire
- Scénario 4 : régie communautaire avec externalisation importante par marché de prestations
- Scénario 5 : tout DSP

Il en ressort les éléments suivants :

- Choix du scénario 1 : les communes de Brennilis et Huelgoat (à l'issue de sa DSP 12/2028)
- Choix du scénario 2 : les communes de Bolazec, Botmeur et La Feuillée
- Choix du scénario 3 : les communes de Berrien, Brasparts, Plouyé (pour l'assainissement), Lopérec, Saint-Rivoal, Loqueffret (pour l'assainissement)
- Choix du scénario 4 : aucune commune
- Choix du scénario 5 : la commune de Scignac pour l'eau potable (scénario 3 pour l'assainissement)

Les élus valident un scénario cible : celui d'une régie communautaire avec un fonctionnement transitoire par convention avec les communes qui continuent à assurer tout ou partie des tâches mais avec un pilotage communautaire. L'intégration des communes en DSP à l'échéance de chacun des contrats se fera sans pour autant s'affranchir de la possibilité de travail avec des prestataires.

Les aspects organisationnels sont ainsi présentés :

Le dimensionnement de la future régie communautaire a été réalisé en prenant en compte plusieurs critères :

- **Le choix pour chaque commune de maintenir la réalisation de certaines activités eau et assainissement par leurs agents techniques. Un tableau recensant qui fera quoi en 2025 a été complété par les communes.**
- **La prise en compte de la taille des ouvrages et réseaux, la complexité de leur mise en œuvre.**
- **La prise en compte de ratios technico-économiques**

Le dimensionnement a permis de quantifier le nombre d'agents communautaires nécessaire à l'exercice des compétences EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et SPANC lors de la réunion du 15 février 2024 (commission eau et assainissement + bureau) et est proposé tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessous:

Synthèse RH	AEP (heures)	Assainissement (heures)	SPANC (heures)	Suivi DSP (heures)	Total (heures)
Total personnel (hors fauchage faucardage)	6 400	2 720	1 684	320	11 124
Dont communes	907	668			1575
Dont régie communautaire	5 493	2 052	1 684	320	9 549

	Personnel communautaire nécessaire à l'exercice des compétences EAU ASSAINISSEMENT SPANC au 1er janvier 2025	Heures
	1 administratif	1 600
Astreinte alarmes télégestion + problèmes réseaux (hors communes en Délégation)	1 responsable	1 600
	1 Technicien SPANC	1 600
	1 Technicien installation	1 600
	1 Technicien relève compteur réseau	1 600
	1 Technicien réseau	1 600
	TOTAL	9 600

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à vingt-cinq voix pour des membres présents et représentés, et 3 abstentions (André PAUL, Georges MORVAN et Jean LE GAC) le mode de gestion en régie publique des services eau, assainissement collectif et SPANC par Monts d'Arrée Communauté à compter du 01 janvier 2025 et valide la proposition de dimensionnement des services tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme au registre,
 Le Président,

La secrétaire,



